Image not found or type unknown

Contrat d'état des lieux de sorti

Par **Maxime Quenin**, le **20/01/2017** à **12:31**

Madame,Monsieur bonjour

Je viens vers vous pour trouver des réponses.
Ma conjointe et moi même avions quittés notre précédent appartement le 27/10/16;lors de l'état des lieux de sorti fait le 11/11/16 (en attendant d'avoir une réponse positive ou non) sur un objet mis en vente dont nous attendions une réponse. De plus ma conjointe ne pouvant venir ce jour-là de pars son travail, je fus seul pour l'état des lieux de sorti, et je n'avais pas avec moi le double du contrat d'état des lieux...
Aujourd'hui j'ai donc demandé à ma précédente propriétaire une copie de son contrat en toute main, qui déjà j'ai reçu par mail, et en plus avec la signature de ma conjointe (et paraphé de sa part) qui n'était donc pas présente ce jour là je répète!
Que dois-je faire?
Ai-je le droit de lui demander une copie de son contrat?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés